

Décision de Résiliation d'un Commun accord

- Partenaire Co-contractant : CAID LAKHDAR
- Adresse : Cite Slimane Amirate 19/812 D BOUSAADA - MSILA.
- Contrat N° : 54/AT/DO-MSILA/SDFS/DAL/2022 du 18/08/2022.
- Objet de Contrat à commande : TRAVAUX DE MAINTENANCE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA CANALISATIONS POUR LE RÉSEAU FTTX.
- Demande résiliation à l'amiable du contrat Réf 1340/162 du 30/10/2024.
- Vu L'Article 40 : Résiliation

Sans préjudice des autre recours qu'Algérie Télécom détient au titre du Contrat suscité, il a été décidé de prononcer la **Résiliation d'un Commun accord**, du Contrat N° : 54/AT/DO-MSILA/SDFS/DAL/2022 du 18/08/2022, Portant **TRAVAUX DE MAINTENANCE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA CANALISATIONS POUR LE RÉSEAU FTTX**, Conclu entre Algérie Télécom EPE-SPA direction Opérationnelle de Télécommunication M'sila et le Partenaire co-contractant CAID LAKHDAR, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Le Directeur Opérationnel de Télécommunication



المدير العملي للاتصالات
بالمسيلة
بإتيس كمال

- Accusé de réception
- Certifie avoir reçu la présente décision de résiliation d'un Commun accord,

Le : 17 MARS 2025

- (Signature et cachet de l'entreprise)

